

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués **le mercredi 25 juin 2025 à 9 heures** à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2024.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2024.
7. Renouvellement du mandat de 3 administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2025.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025.
10. Pouvoir pour les formalités.

**En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.**

**Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.**

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX**  
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

Projet des résolutions de la société SITEX à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2025.

### **PREMIERE résolution**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

**Cette résolution est .....**

### **Deuxieme Résolution**

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est .....**

### **Troisième résolution**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

**Cette résolution est .....**

### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2024.

**Cette résolution est .....**

### **Cinquième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat reporté 2023	-38 600 740.214
Déficit de l'exercice 2024	-20 232 623.954
Résultats reportés à fin 2024	-58 833 364.168

**Cette résolution est .....**

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2025 à 20 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

**Cette résolution est .....**

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence de l'exercice 2025 à 72 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

**Cette résolution est .....**

### **HUITIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de la TSB, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution est .....**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Maître Faten GUEMRI, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution est .....**

### **DIXIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Amor GHODBANE, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution est .....**

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution est .....**